

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

Réunion du 02 décembre 2008

L'an deux mille huit, le deux décembre, à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bernard PONTHEU, Maire.

Étaient présents : M. Bernard PONTHEU, Mme Danielle MASSE, MM. Alain PARQUET, André BOCQUET, Mme Christiane BEL, M. Alexandre RAYMOND, Mme Françoise MARTIN, MM. Serge BEL Edouard POGODALLA, Mmes Patricia TROUILLET, Jocelyne CURDY, M. Alain JOHANNET, Mme Christine MERCIER GAVALET, MM. Denis MANSON, Claude GERARD, Christian DUBORGEL.

Absents : MM. Jean-Pierre PALLARD (donne pouvoir à M. BOCQUET), Florent CHAMOT, Mme Mercedes DURET (excusée).

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 17

Date de la convocation : 26/11/2008

M. Alexandre RAYMOND a été élu secrétaire.



#### 9 – ONF – Aménagement de la forêt communale – 2008/2022 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la révision d'aménagement de la forêt communale de Messery, d'une superficie de 51,50 ha, valable pour la période 2008-2022, établie par l'ONF (Office National des Forêts).

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'action a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif.

Les travaux proposés chaque année par l'Office National des Forêts feront l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE la révision d'aménagement de la forêt communale de Messery et le programme d'action associé pour la période de 2008-2022.

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

